Ville de Tarnos | Plan d’action pour la protection des mineurs

Version de communication • 9 novembre 2026 • 50 mesures réparties en 4 axes

Axe	Chantier	Ce que la Ville prévoit concrètement	Avancement
1 - PRÉVENIR	Cartographier les lieux d'accueil	Repérer, avec les équipes, les lieux et moments où les enfants peuvent être moins bien protégés (accueil, activités, déplacements, sanitaires, repos).	**En cours**
		Examiner les interventions des agents techniques, prestataires et personnes extérieures susceptibles d'être en contact avec les enfants (3 ème cercle)	**En cours**
		Identifier et corriger les points sensibles dans les locaux : accès, visibilité, surveillance et espaces isolés.	**En cours**
		Renforcer les protocoles de sécurité et d'encadrement des services municipaux culturels et sportifs.	**En cours**
		Renforcer les protocoles internes de protection des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires	**En cours**
		Harmoniser les règles d'entrée et de sortie : personnes autorisées à récupérer l'enfant, vérification d'identité et suivi des départs.	**En cours**
	Développer une culture commune de protection	Rédiger une charte commune de bientraitance et de protection des enfants, applicable à l ‘ensemble des activités municipales et partenaires.	**À faire**
		Fixer des règles claires pour les moments sensibles : toilettes, soins, contacts physiques, tête-à-tête, transports et usages numériques.	**À faire**
	Former et sensibiliser	Organiser des temps de sensibilisation et de formation adaptés aux métiers et aux situations rencontrées.	**En cours**
		Renforcer l'accueil des nouveaux professionnels : consignes dès l'arrivée, accompagnement par un collègue et observation des pratiques.	**À faire**
		Identifier des référents – Définir qui seront les personnes ressources pour la protection des enfants, leur rôle et la façon de les contacter.	**En cours**
	Associer les parents et les enfants	Informer les familles des dispositifs d'aide et mettre à disposition des ressources adaptées, notamment à la médiathèque.	**En cours**

	Associer les parents et les enfants	Créer des supports adaptés à l'âge des enfants pour expliquer leurs droits, les personnes de confiance et comment demander de l'aide.	**En cours**
	Outiller les pratiques RH et managériales	Renforcer les étapes de recrutement : vérification des parcours, références professionnelles et contrôles prévus par la réglementation.	**À faire**
		Préciser les vérifications d'honorabilité possibles selon les fonctions et les règles de leur renouvellement.	**À faire**
		Associer les professionnels de la prévention à l'examen des situations de travail et à la recherche de solutions concrètes.	**En cours**
	Développer une culture commune de protection	Expliquer régulièrement la démarche aux équipes et partager les bonnes pratiques de protection des enfants.	**En cours**
2 - REPÉRER	Faciliter le repérage actif et organiser l'alerte	Donner aux professionnels des repères simples pour reconnaître les signes qui peuvent susciter une inquiétude.	**En cours**
		Remettre aux équipes une fiche pratique : que faire lorsqu'un enfant se confie ou lorsqu'un fait préoccupant est constaté ?	**En cours**
		Former les professionnels à écouter sans orienter la parole de l'enfant et à transmettre des faits précis aux personnes compétentes.	**En cours**
	Structurer l'action des institutions	Établir un circuit d'alerte lisible : qui prévenir, comment et dans quel délai selon la gravité de la situation.	**En cours**
		Mettre en place une adresse électronique dédiée pour recevoir et orienter les signalements concernant la protection des enfants.	**Fait**
		Rédiger la procédure interne de signalement, précisant comment recevoir une alerte, évaluer l'urgence, protéger l'enfant et orienter les informations vers les autorités compétentes.	**Fait**
		Créer une cellule administrative restreinte chargée de recevoir et de coordonner le traitement confidentiel des signalements.	**Fait**
		Prévoir une autre personne à contacter lorsque le responsable habituel est absent ou directement concerné sur chaque étape de la prise en charge	**En cours**
		Améliorer la circulation des informations utiles entre l'école et les temps périscolaires, dans le respect de la confidentialité.	**En cours**

	Faciliter le repérage actif et organiser l'alerte	Protéger les informations sensibles : limiter leur collecte, leurs destinataires et sécuriser leur conservation.	**En cours**
		Faire connaître à chaque professionnel et intervenant les contacts et démarches à suivre pour donner l'alerte.	**En cours**
3 - PRENDRE EN CHARGE	Établir un protocole de signalement et de crise	Définir les gestes et décisions prioritaires dès qu'une situation inquiétante ou grave est portée à la connaissance de la Ville.	**Fait**
		Prévoir les mesures immédiates pour protéger les enfants et maintenir l'accueil lorsque des faits mettent en cause un professionnel.	**Fait**
		Préparer une information adaptée aux familles en situation sensible, en protégeant la vie privée des personnes concernées et le respect du corcuit administratif et judiciaire	**À faire**
		Organiser la conservation sécurisée des documents utiles et limiter leur accès aux personnes habilitées.	**À faire**
	Organiser les parcours d'accompagnement	Clarifier les interlocuteurs et les relais d'accompagnement proposés à un enfant et à sa famille en difficulté.	**En cours**
		Coordonner, avec les partenaires d'aide aux victimes (ADAVEM et CUMP), les possibilités d'accompagnement des enfants et des familles concernés.	**En cours**
		Prévoir une écoute et un accompagnement des agents confrontés à une révélation ou à un événement grave.	**Fait**
		Suivre avec les services de l'État les difficultés d'orientation des familles signalées après un dépôt de plainte.	**En cours**
	Établir un protocole de signalement et de crise	Participer aux échanges avec les autorités départementales pour améliorer la réponse collective en cas de situation grave.	**En cours**
		Rappeler, pour chaque activité, les obligations de déclaration des événements graves et les démarches correspondantes.	**En cours**
		Tenir un tableau de bord pour suivre les actions réalisées, engagées et à venir, et traiter les difficultés repérées.	**Fait**
		Réunir régulièrement les acteurs du plan pour partager les constats, les propositions et les décisions à prendre.	**À faire**

4 - SUIVRE	Apprendre en continu et améliorer	Échanger avec chaque équipe à partir de questionnaires et de visites pour adapter les mesures aux réalités du terrain.	**En cours**
		Participer aux travaux internes du centre de loisirs pour sécuriser ses procédures d'accueil et d'encadrement.	**En cours**
		Inscrire la protection des enfants dans le projet éducatif territorial et renforcer les liens entre école et périscolaire.	**En cours**
		Relier les actions du plan aux dispositifs existants de soutien à la parentalité, CTG	**À faire**
		Après un incident important, analyser l'organisation et définir les améliorations nécessaires pour éviter qu'il se reproduise.	**À faire**
		Inscrire des exigences de protection des enfants dans les documents encadrant le centre de loisirs géré par un partenaire.	**En cours**
		Élaborer un avenant à la délégation de service public du centre de loisirs pour renforcer les exigences de protection des enfants.	**Fait**
		Publier des points d'étape compréhensibles sur les actions réalisées, en cours et à venir, sans divulguer de situations individuelles.	**Fait**
		Réexaminer chaque année les risques, les consignes et les coordonnées utiles pour maintenir les protections à jour.	**À faire**
		Vérifier que les formations ont été suivies et que les professionnels connaissent les démarches d'alerte.	**En cours**